



DOCUMENT DE REFERENCE
Infection grippe saisonnière
(influenza) – EMS et institutions
spécialisées pour adulte

Code : REF-165_F
 Fichier : F:\QUALITE - SMC\Processus de
 prestations\Surveillance du système
 sanitaire\HPCI
 Version : 4 du 22.01.2026

| Informations générales | |
|--|--|
| Informations générales sur l'agent infectieux | La grippe se transmet par les virus Influenza A (H1N1 et H3N2) et Influenza B (Victoria et Yamagata). |
| Mode de transmission | <ul style="list-style-type: none"> Par contact direct par gouttelettes lors d'éternuements, de toux ou de projection de postillons de < 1-2 mètres Par contact indirect lorsqu'on touche l'environnement contaminé par les gouttelettes avec les mains ou les mains gantées ensuite portées au visage (bouche, nez, yeux) |
| Période d'incubation | 1 à 3 jours |
| Période de contagiosité | 24 heures avant le début des symptômes et jusqu'à : <ul style="list-style-type: none"> - 5 jours après chez l'adulte, - Prolongée chez les personnes immunosupprimées |
| Mesures Additionnelles (MA) à mettre en place sur avis médical | GOUTTELLETES  |
| Durée MA | Maintenir jusqu'à l'amélioration de l'état clinique du résident.e et l'absence de fièvre (en principe levée des MA après 5 jours) |

| Prise en charge du résident.e | |
|-------------------------------|---|
| Mesure préventive | Vaccination annuelle du résident.e et du personnel |
| Chambre | <ul style="list-style-type: none"> Lors d'infection active à l'admission : chambre individuelle, si possible Lors d'infection active en cours de séjour en chambre double : instaurer un isolement géographique entre les résident.es et veiller à une bonne aération Cohortage possible (placer plusieurs résident.e.s ayant le même agent infectieux dans la même chambre) |
| Sanitaire | Si pas de WC privé dans la chambre, dédier un WC commun à l'usage du résident.e (qui portera un masque de type II ou IIR pour s'y rendre) ou en dernier recours installer une chaise percée dédiée |
| Circulation | <ul style="list-style-type: none"> La-le résident.e reste en chambre jusqu'à la fin de son isolement. Ne participe pas aux animations et au repas en salle à manger Limiter les déplacements aux besoins vitaux et psycho-sociaux, avec si possible le port du masque de type II ou IIR |

| Nom et emplacement du fichier | Page | Date |
|--|-------|------------|
| Document de référence Infection grippe saisonnière (influenza)/site internet HPCI Fribourg | 1 / 5 | 22.01.2026 |

| | |
|---|--|
| Equipement de Protection Individuel (EPI) pour le personnel | <ul style="list-style-type: none"> • Avant d'entrer en chambre, port du masque de type II ou IIR et de la surblouse : si contact à moins de 2 mètres avec la-le résident.e. • Pas nécessaire si simple passage dans la chambre. Eliminer la surblouse en chambre, après 24 heures d'utilisation maximum. • Port du masque FFP2, si soins rapprochés au niveau de la sphère ORL du résident.e (rayon de < 1mètre) et soin prolongé (> 15 minutes) ou si soins générant des aérosols. |
| Affiches signalétiques | <p>Sur la porte de la chambre</p> <p>A l'extérieur</p> <p>A l'intérieur</p>  |
| Matériel de soins | <ul style="list-style-type: none"> • Réserver au résident.e pendant la durée des Mesures Additionnelles. Si pas possible, désinfecter entre chaque résident.e • Privilégier le matériel à usage unique |
| Evacuation du linge et vêtements | <p>Filière habituelle, selon Précautions Standard, soit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sacs à linge usuels dans le vidoir, double emballage si souillé avec des liquides biologiques • Ne pas rincer le linge et/ou habit souillé à cause des risques de projection |
| Evacuation de la vaisselle | Aucune procédure particulière, suivre la filière habituelle (pas de vaisselle jetable) |
| Elimination des déchets | Filière habituelle, selon les Précautions Standard |
| Voisin.e de chambre | <ul style="list-style-type: none"> • Maintenir une distance de > 2 mètres • Si besoin et selon avis médical, prophylaxie post-expositionnelle |
| Visites | <ul style="list-style-type: none"> • Autorisée avec port du masque de type II ou IIR • Ne pas s'asseoir sur le lit • Désinfection des mains avant d'entrer en chambre et en sortant de la chambre |

Nettoyage/Désinfection

| | |
|--------------------|--|
| Matériel de soins | Nettoyage/Désinfection du matériel de soins entre chaque résident.e avec le détergent-désinfectant habituel |
| Linge et vêtements | <p>Selon les Précautions Standard :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nettoyage de la literie et du linge de bain à la machine à 60°C • Nettoyage des vêtements du résident.e à minimum 40°C • Changer le linge de lit et le linge de bain dès souillure et selon les règles institutionnelles |

| Nom et emplacement du fichier | Page | Date |
|--|-------|------------|
| Document de référence Infection grippe saisonnière (influenza)/site internet HPCI Fribourg | 2 / 5 | 22.01.2026 |

| | |
|---------------|---|
| Environnement | <p>Planification du nettoyage de la chambre en dernier.</p> <p>Pendant la durée des Mesures Additionnelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nettoyage/Désinfection de l'environnement direct du résident.e (table de nuit, moyens auxiliaires, téléphone, sonnette, accoudoirs, télécommande ...), des sanitaires et du sol avec le détergent-désinfectant habituel <p>A la levée des Mesures Additionnelles ou au départ du résident.e :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Changement du rideau de séparation même si la-le résident.e reste dans la même chambre • Nettoyage/Désinfection de l'environnement direct du résident.e, des sanitaires et du sol avec le détergent-désinfectant habituel |
|---------------|---|

Déclaration obligatoire

| | |
|------------------|---|
| Médecin cantonal | <p>Surveillance épidémiologique via www.sentinella.ch</p> <p>Oui, si flambée (≥ 2 situations), les cas doivent être déclarés dans un délai de 24 heures via le formulaire de OFSP selon RS 818.101.126 - Ordonnance du DFI du 1^{er} décembre 2015 sur la déclaration d'observations en rapport avec les maladies transmissibles de l'homme (ODMT)</p> <p>A l'adresse e-mail : maltrans@secu.fr.ch</p> |
|------------------|---|



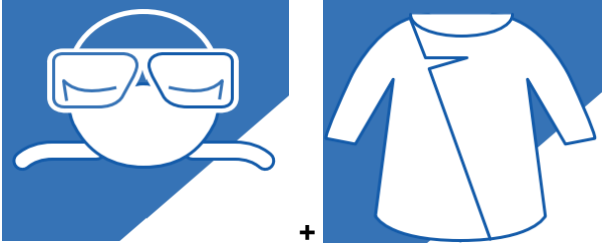
| | |
|-------------------|--|
| Références | <ul style="list-style-type: none"> - Document adapté des recommandations de l'OFSP (Grippe saisonnière (Influenza) "agent infectieux et transmission, tableau clinique, répartition géographique et fréquence, prévention : efficacité et effets indésirables") - Selon Guide pratique 2024 de prévention et de traitement des infections en établissement médico-social - Selon le Guide pour les institutions médico-sociales, en particulier les EMS et les soins à domicile, Prévention et contrôle de l'infection en cas d'infections respiratoires aiguës de l'OFSP, octobre 2023 |
|-------------------|--|

| Nom et emplacement du fichier | Page | Date |
|--|-------|------------|
| Document de référence Infection grippe saisonnière (influenza)/site internet HPCI Fribourg | 3 / 5 | 22.01.2026 |

A plastifier et à coller sur la porte d'entrée de la chambre

| Nom et emplacement du fichier | Page | Date |
|---|-------------|-------------|
| <i>Document de référence Infection grippe saisonnière (influenza)/site internet HPCI Fribourg</i> | 4 / 5 | 22.01.2026 |

RESUME DES MESURES SPECIFIQUES

| | |
|---|---|
| Mesures Additionnelles (MA) | <p>GOUTELLETES</p>  <p>Jusqu'à amélioration de l'état clinique</p> |
| Hygiène des mains | <p>Désinfection des mains à la solution hydroalcoolique avant d'entrer en chambre et en sortant de la chambre et selon les 5 indications de l'OMS</p>  <div style="background-color: #0056b3; color: white; padding: 10px; margin-left: 40px;"> <p>5 INDICATIONS DE BASE À RESPECTER</p> <p>Un geste d'hygiène des mains doit être pratiqué :</p> <ul style="list-style-type: none"> Avant contact patient ; Après contact patient ; Avant acte aseptique (propre) ; Après liquides biologiques/gants ; Après contact avec objet/environnement. </div> |
| Equipement de Protection Individuel (EPI) pour le personnel | <p>Avant d'entrer en chambre :</p>  <p>Masque de type II ou IIR et surblouse pour tout contact de $\leq 2m$</p> <p>La surblouse peut être utilisée 24 heures (maximum 2 surblouses sur un statif en chambre)</p> <p>Port du masque FFP2, si soins rapprochés au niveau de la sphère ORL du résident.e</p> |
| Dispositifs médicaux | <p>Privilégier matériel à usage unique Limiter au maximum le stockage de matériel en chambre Désinfecter le matériel avec le détergent/désinfectant habituel après usage</p> |
| Linge | <p>Evacuer le linge sale dans les sacs à linge au vidoir</p> |
| Déchets | <p>Evacuer les déchets dans le sac poubelle au vidoir Eliminer les piquants/tranchants dans les Safeboxe</p> |
| Environnement | <p>Nettoyage/Désinfection avec le détergent/désinfectant habituel, en respectant le principe du plus propre au plus sale</p> |